



CONTRAT CONSERVES VOLAILLES
Du 14 mars 2025 au vendredi 20 décembre 2025
Producteur :
Sylvain BARBERY – Ferme du Pignon Blanc - 91410 CORBREUSE

Un exemplaire signé avec les chèques est à envoyer au 6 rue de la mare 91650 Breuillet ou à remettre
 Référente : Hélène PERRIN Tel : 06 84 23 47 42

Nom de l'adhérent : Prénom :
 Adresse :
 Téléphone : Courriel :

Je soussigné(e), membre de l'association « Amaplace » de Breuillet, après avoir pris connaissance des statuts et règlement intérieur et acquitté ma cotisation 2024/2025, confirme mon contrat pour les conserves à partir de produits de l'élevage de la ferme de Sylvain BARBERY. **Je m'engage à réceptionner, lors des distributions sélectionnées les produits commandés.**

Produit	14 mars	23 mai	4 juillet	26 sep	19 déc.	Prix unitaires TTC	Quantité de produit	Montant total de chaque produit	
Terrine de poule au Pommeau (180g)						7.30€	€	
Rillettes de Poulet (180g)	Nature					7.30€		€	
	Citron confit					7.30€		€	
	Olives / Ail des ours					7.30€		€	
	Tomates séchées / herbes de Provence					7.30€		€	
	Piment doux					7.30€		€	
Rillettes de poule nature (180g)						7.30€	€		
Gésiers confits (200g égouttés)						10.90€	€		
Saucisses lentilles (800g)						16.00€	€		
Poule à la mexicaine (800g)						16.00€	€		
Poule normande au Camembert (800g)						16.00€	€		
Banque :								TOTAL de la commande	€

Nombre de chèques (1, 2 ou 3) : N° chèque :

Chèque n° 1 :
 Chèque n° 2 :
 Chèque n° 3 :

L'adhérent.e joint à ce contrat signé, entre 1 et 3 **chèques à l'ordre de Sylvain BARBERY**, datés du jour de leur **création**. Les chèques sont remis par la référente d'Amaplace au producteur, à l'initialisation du contrat pour le 1er chèque, puis répartis sur le temps restant.

Horaires de distribution couplés avec la distribution maraîchère : vendredi de 18h30 à 19h30
Lieu : rue des Prairies – Bungalow à l'arrière des tennis couverts du gymnase Ruy
91650 BREUILLET

En cas d'absence lors d'une distribution, l'adhérent.e doit s'occuper de gérer la récupération des produits par une personne de son choix, en l'indiquant au responsable de la distribution de Amaplace.

Sylvain BARBERY s'engage à fournir à chaque distribution prévue, la quantité choisie lors de la signature du contrat, sur le lieu de la distribution. **Ce sont des produits transformés de volailles de qualité, issues de son exploitation, élevées selon les normes de l'agriculture biologique et certifiées AB.**

*Nota : L'association **AMAPLACE** a établi un partenariat avec Sylvain BARBERY, éleveur et producteur Biologique. En souscrivant un contrat avec lui, vous préachetez des produits issus d'un élevage bio, manifestez votre solidarité envers un producteur local engagé dans une démarche biologique. Vous contribuez à faire vivre une exploitation respectueuse de l'environnement et créatrice d'emplois. Vous aidez de ce fait notre producteur-partenaire à planifier sa production, et consommez des produits dont vous connaissez la provenance et les méthodes d'élevage.*

Fait à : le

Signature de l'adhérent

Signature du producteur :



Acceptation du contrat et validation de la 1^{er} date, sous réserve de vérification de l'adhésion à l'association AMAPLACE et de la disponibilité des produits du producteur.